



**Convocation de la 132<sup>e</sup> session du  
Conseil international du Café et des réunions  
connexes : du 23 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022  
Session virtuelle**

**Renseignements préliminaires pour les  
participants<sup>1</sup>**

**TABLE DES MATIÈRES**

**Page**

I.	Introduction .....	2
II.	Logiciel de conférence virtuelle .....	2
III.	Participation .....	2
IV.	Quorum .....	2
V.	Interprétation .....	3
VI.	Pouvoirs et inscription .....	3
VII.	Séances .....	4
VIII.	Ordres du jour .....	5
Annexe I	Lettre type de pouvoir	
Annexe II	Modèle d'autorisation à représenter les intérêts d'un Membre et à exercer ses droits de vote	

---

<sup>1</sup> Le présent document contient les renseignements sur la 132<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et des réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été déployés pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut accepter la responsabilité des inexactitudes éventuelles..

## I. INTRODUCTION

1. Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du café (OIC) présente ses compliments aux Membres de l'OIC et les informe qu'une session virtuelle du Conseil international du Café et des réunions connexes est prévue du 23 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022.

## II. LOGICIEL DE CONFÉRENCE VIRTUELLE

2. La 132<sup>e</sup> session du Conseil se tiendra en ligne à l'aide du logiciel de conférence virtuelle **Zoom**. L'OIC utilise la plate-forme Zoom afin d'offrir aux Membres des services d'interprétation dans les langues officielles et de permettre aux représentants des Membres qui le souhaitent de se joindre également par vidéo lorsqu'ils interviennent. Tous les participants recevront de plus amples instructions concernant les impératifs techniques de participation à la réunion virtuelle.

## III. PARTICIPATION

3. Afin d'offrir la meilleure expérience virtuelle possible aux Membres et compte tenu des contraintes techniques, les délégations participant à la réunion virtuelle seront limitées à deux délégués orateurs (chef de délégation et suppléant) qui parleront au nom du Membre et trois observateurs silencieux qui pourront assister et écouter mais qui ne seront pas en mesure d'intervenir oralement en raison des contraintes techniques. Des observateurs silencieux supplémentaires pourront être acceptés à la demande du Membre et avec l'approbation du Secrétariat, en fonction des pouvoirs reçus et de la capacité de la plate-forme Zoom.

## IV. QUORUM

4. Le paragraphe 4) de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café stipule que "***Le quorum exigé pour toute réunion du Conseil destinée à prendre des décisions est constitué par la présence de plus de la moitié des Membres exportateurs et des Membres importateurs<sup>2</sup> détenant respectivement les deux tiers au moins du total des voix pour chaque catégorie.***"

---

<sup>2</sup> Membres actifs ayant leurs droits de vote.

5. Les Membres sont donc fortement encouragés à participer afin que le quorum soit atteint. **Un Membre qui n'est pas en mesure de participer peut autoriser un autre Membre à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote** (voir le paragraphe 11).

## V. INTERPRÉTATION

6. Grâce à la fonction Interprétation simultanée de Zoom, l'OIC offrira des services d'interprétation dans les quatre langues officielles (anglais, espagnol, français et portugais). Toutefois, en raison de contraintes budgétaires et techniques, l'interprétation ne sera disponible que pour la session du Conseil international du Café.

## VI. POUVOIRS ET INSCRIPTION

7. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations des Membres sont remis par écrit au Directeur exécutif. Veuillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs à l'adresse suivante : [132<sup>nd</sup> ICC Credential Form](#).

8. Compte tenu des nouvelles exigences des réunions virtuelles, les Membres doivent soumettre leurs pouvoirs par le biais du **formulaire de pouvoirs de la 132<sup>e</sup> session du Conseil** au plus tard le 16 mars 2022. Un modèle de pouvoirs est joint à l'annexe I.

9. Tous les délégués dont le nom figure dans le formulaire officiel d'accréditation seront automatiquement inscrits à la réunion virtuelle du Conseil. Il est important, lorsque vous remplissez le formulaire de pouvoirs en ligne, d'indiquer l'adresse électronique de tous les délégués. Cela permettra au Secrétariat d'enregistrer les délégués via Zoom.

10. Il est également rappelé aux Membres que, s'ils ne sont pas en mesure de participer aux réunions, le paragraphe 2 de l'article 13 de l'Accord de 2007 prévoit que tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur, à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil.

11. Un modèle d'autorisation est joint à l'annexe II. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées au moyen du formulaire en ligne **au plus tard le 16 mars 2022**. Des copies scannées peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : [132<sup>nd</sup> ICC Credential Form](#).

## VII. SÉANCES

12. La session virtuelle du Conseil et les réunions connexes se dérouleront de 11h30 à 16h00 (BST) du mercredi 23 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 avec une pause de 30 minutes. L'OIC est consciente que l'horaire peut être inconfortable pour les Membres qui se connectent dans des fuseaux horaires sensiblement différents et souhaite remercier tous les Membres pour leur compréhension et leur coopération.

13. Le programme de chaque jour sera le suivant :

<b>Mercredi 23 mars 2022</b>	
11h30 – 16h00	Comité des finances et de l'administration (Membres de l'OIC - restreint)
<b>Jeudi 24 mars 2022</b>	
12h00 – 13h00	Réunion d'information des présidents et vice-présidents
<b>Vendredi 25 mars 2022</b>	
11h30 – 12h30	Réunion de coordination des Membres exportateurs (Membres exportateurs seulement)
13h30 – 14h30	Réunion de coordination des Membres importateurs (Membres importateurs seulement)
<b>Lundi 28 mars 2022</b>	
11h30 – 16h00	Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord (Membres de l'OIC)
<b>Mardi 29 mars 2022</b>	
11h30 – 13h30	Réunion commune – Comité des projets / Comité des statistiques / Comité de promotion et de développement des marchés (Membres de l'OIC/observateurs)
<b>Mardi 29 mars 2022</b>	
14h00 – 16h00	Comité consultatif du secteur privé (Membres de l'OIC et membres du CCSP/membres du GTPPC/observateurs)
<b>Jeudi 31 mars 2022</b>	
11h30 – 16h00	132 <sup>e</sup> session du Conseil international du Café (Membres de l'OIC/observateurs)
<b>Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022</b>	
11h30 – 16h00	132 <sup>e</sup> session du Conseil international du Café (Membres de l'OIC/observateurs)

## VIII. ORDRES DU JOUR

14. L'ordre du jour détaillé du Conseil est joint au présent document.

15. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour diffusion ou suggérer des questions supplémentaires pour examen sont priés d'en informer le Directeur exécutif par écrit **au plus tard le 16 mars 2022**.

### *Réunion d'information des présidents et vice-présidents et des Membres invités*

16. Pour la 132<sup>e</sup> session du Conseil, une réunion d'information sera organisée le 24 mars avec les présidents et vice-présidents du Conseil et des organes connexes.

### *Réunions de coordination des Membres exportateurs et des Membres importateurs*

17. Pour la 132<sup>e</sup> réunion du Conseil, des réunions de coordination des Membres exportateurs et des Membres importateurs se tiendront le 25 mars 2022.

### *Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café*

18. Conformément à une décision prise par le Conseil international du Café à sa 124<sup>e</sup> session, un groupe de travail a été créé dans le but d'examiner l'Accord international sur le Café en vigueur, ainsi que les propositions soumises par les Membres et les autres parties invitées, et de soumettre des recommandations au Conseil. Le Groupe de travail se réunira le lundi 28 mars 2022. La Présidente du Groupe de travail présentera au Conseil un rapport sur ses travaux.

## LETTRE TYPE DE POUVOIR

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs sur papier à en-tête à [132<sup>nd</sup> ICC Credential Form](#) avant le 16 mars 2021**

**L'original doit être présenté le plus rapidement possible après cette date**

[Date]

M. José Sette  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**132<sup>e</sup> session du Conseil international du Café  
Session virtuelle  
(31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2022)**

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 132<sup>e</sup> session (virtuelle) du Conseil international du Café qui aura lieu les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2022 par les délégués ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (délégué intervenant)  
[Titre]  
[Organisation]

[Nom] Suppléant(s) (délégué intervenant)  
[Titre]  
[Organisation]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)  
[Titre]  
[Organisation]

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération,

[Signature]\*  
[Nom]  
[Titre]

*\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

## ANNEXE II

### MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger votre  
autorisation en pièce jointe à  
[132<sup>nd</sup> ICC Credential Form](#)  
avant le 16 mars 2022**

M. José Sette  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**132<sup>e</sup> session du Conseil international du Café  
Session virtuelle  
(31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2022)**

J'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement ne sera pas représenté à la 132<sup>e</sup> session mais qu'il a autorisé [*insérer le nom d'un autre pays Membre*] à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 132<sup>e</sup> session du Conseil international du Café les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2022.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre.



**Conseil international du Café**

132<sup>e</sup> Session

Session virtuelle

31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2022

Londres (Royaume-Uni)

**Ordre du jour provisoire**

**Point**

**Document**

**Ouverture de la 132<sup>e</sup> session du Conseil**

**1. Ordre du jour - à adopter**

ICC--0132

**2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

**2.1 Nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2021/22**

à suivre

Le Chef des opérations fera rapport.

**3. Rapport sur les travaux de l'OIC et la situation du marché - à noter** verbal

Le Directeur exécutif présentera un rapport intérimaire (octobre 2021 à mars 2022) sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'impact de la pandémie sur les travaux de l'OIC et l'exécution du programme des activités, en insistant sur les partenariats et les contributions volontaires.

**3.1 Rapport 2021 sur la mise en valeur du café (aperçu)**

verbal

Le Chef des opérations rendra compte du Rapport 2021 sur la mise en valeur du café.



**3.2 Rapport 2022 sur la mise en valeur du café** verbal

Le Chef des opérations fera rapport sur les mesures prises et les plans adoptés pour traiter le thème de l'année caféière 2021/22 "Vers une économie circulaire du café : nouvelles opportunités d'investissement, de revenus et d'emploi".

**3.3 Nouveau site Web de l'OIC** verbal

Le Chef des opérations fera rapport.

**4. Projet de nouvel accord international sur le café -** à suivre  
*À examiner et, le cas échéant, à approuver*

La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café fera rapport.

**5. Rapport des réunions des comités et autres organes - à**  
*examiner et, le cas échéant, à approuver*

Le Chef des opérations fournira un résumé des recommandations des organes consultatifs de l'OIC : Comité des statistiques, Comité des projets, Comité de promotion et de développement des marchés. verbal

**5.1. Modification de la présentation du Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine** à suivre

**5.2 Fonds spécial** verbal

**5.3 Comité consultatif du secteur privé (CCSP)** verbal

Le Président du CCSP fera rapport.

**6. Groupe de travail public-privé sur le Café - à noter** verbal

Le Directeur exécutif fera rapport sur les progrès du Groupe de travail public-privé sur le Café (GTPPC) et les domaines de travail associés.

**6.1 Budget opérationnel 2022 - à noter** à suivre

**6.2 Proposition de financement pour 2022-26 - à approuver** à suivre

**6.3 Proposition TW3 Transformation du secteur -** à suivre  
*à approuver par les Membres importateurs*

**7. Politiques nationales en matière de café et promotion des origines - à noter** verbal

Les Membres sont invités à faire rapport sur les modifications des politiques de leur pays en matière de café.

**7.1 Outil de promotion des origines**

Le Chef des opérations fera rapport sur l'outil de promotion des origines qui sera hébergé sur le nouveau site Web de l'OIC.

**8. Conférence mondiale du Café - à noter** verbal

Le représentant de l'Inde fera le point de la situation concernant la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du Café prévue en 2023.

**9. Questions financières et administratives**

**9.1 Comité des finances et de l'administration - à examiner**

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport sur la réunion du Comité, y compris sur la situation financière de l'Organisation et le projet de budget administratif pour l'exercice 2022/23. à suivre

**9.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés - à noter** à suivre

**9.3 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2020/21 et rapport du commissaire aux comptes - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

**9.4 Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2020/21 et rapport du commissaire aux comptes - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

Les comptes du Fonds spécial et le rapport du commissaire aux comptes seront soumis à l'approbation des Membres exportateurs.

**9.5 Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2020/21 et rapport du commissaire aux comptes - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

**9.6 Fonds de promotion - à noter** à suivre

Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne sont pas vérifiés mais sont diffusés à titre d'information des Membres exportateurs.

**9.7 Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

**9.8 Indemnité pour frais d'études - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

**10. Pouvoirs** verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec l'aide du Secrétariat et fera rapport au Conseil.

**11. Réunions futures - à noter** à suivre

Les Membres sont invités à suggérer des sujets de présentation pour la prochaine session, pour inclusion dans l'ordre du jour, ainsi que des améliorations aux modalités des réunions futures.

**11.1 133<sup>e</sup> session du Conseil international du Café - à noter** verbal

**12. Questions diverses - à examiner** verbal

**13. Séance de clôture** verbal

Le Président du Conseil prononcera le discours de clôture.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
<a href="#">Accord international de 2007 sur le Café</a>
<a href="#">Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café</a>
<a href="#">Règlement de l'Organisation internationale du Café</a>
<a href="#">Mandat des comités et des organes consultatifs</a>
<a href="#">Bureaux pour l'année caféière 2020/21</a>